

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 21 MAI 2024

N° 2024-04-06

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 26 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 35 Présentes : 20 Exprimées par pouvoirs : 6 Total (mini 19) : 26</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-ALpes
(Porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Jean-Christophe CAMP à Nicole PELOUX.

Participait également à la réunion (invité) : Thierry TATONI, vice-président du conseil scientifique éthique et prospectif

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

**Objet : Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens
Alpins - Massif des Baronnies provençales**

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement (Valorisation ingénierie interne)	6 951 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	6 951 €	5 561 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la politique de massif des alpes, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à l'automne 2023 autour de multiples sujets en lien avec l'agriculture de montagne.

Parmi les objectifs de cet AMI, plusieurs territoires porteurs d'Espace Valléen se sont retrouvés autour du sujet de la cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins.

En partenariat avec plusieurs territoires et les services pastoraux du massif alpin, une réponse commune a été élaborée à l'automne 2023.

Le projet réunit aujourd'hui 5 partenaires : le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Mont Ventoux, le CERPAM et l'ADEM.

Ce projet vise en 2024 à construire un plan d'actions permettant d'améliorer la cohabitation entre éleveurs pastoraux et pratiquants de ces espaces (trailers, randonneurs, VTTistes, promeneurs...) : c'est un dossier de fonctionnement permettant d'orienter du temps de travail sur cette thématique importante sur notre territoire.

Il représente pour l'année 2024 pour le territoire du Parc l'engagement de 30 jours de travail, selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en €)	
Gouvernance du projet « Pôle sud Baronnies-Ventoux-Buëch-Dévoluy – 6 jours - chargée de mission ecotourisme	1 237 €	FNADT (80%)	5 561 €
Communiquer – Sensibiliser – Partager – 24 jours			
- Chargée de projet sport et activités de pleine nature	2 968 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales – valorisation de temps de travail (20 %)	1 390 €
- Chargée de mission développement territorial	2 746 €		
TOTAL	6 951 €	TOTAL	6 951 €

Délibération

- ◆ Considérant que la cohabitation sur les espaces pastoraux est un enjeu partagé sur le territoire qui a déjà fait l'objet de premières actions portées par le Parc
- ◆ Considérant les enjeux identifiés dans le programme Espace Valléen

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical



- **Décide** de s'engager sur le projet pour l'année 2024 au travers du temps de travail des agents du Parc en partenariat avec les autres territoires.
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

